

Certification de précompte original à remettre impérativement à l'auteur

Articles L 382-5 et R 382-7 du code de la Sécurité sociale - Arrêté du 19 avril 1995

Identification de l'auteur

Nom : Prénom :

Nom d'usage :

N° de Sécurité sociale :

N° d'ordre MDA :

Activité ayant donné lieu à une rémunération :

Identification du diffuseur

Raison sociale ou nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° Siret : N° d'ordre MDA :

Pour les associations, numéro RNA : W

Renseignements concernant la facture ou note de cession de droits

Montant de la rémunération brute hors TVA : _____ €

Montant des cotisations de Sécurité sociale précomptées : _____ €
(1,15 % du montant brut facturé)

Montant de la CSG précomptée : _____ €
(7,50 % de 98,25 % du montant brut facturé)

Montant de la CRDS précomptée : _____ €
(0,50 % de 98,25 % du montant brut facturé)

Montant de la contribution auteur à la formation professionnelle
précomptée : (0,35 % du montant brut facturé) _____ €

Total des cotisations précomptées : _____ €

Montant de la rémunération nette versée à l'auteur hors TVA : _____ €

Date du versement à l'auteur : _____

Fait à le

Nom et qualité du signataire :

Signature :

Cachet du diffuseur :